

## Déclaration de travail indépendant pour les travaux écrits

« Par la présente, je déclare avoir rédigé ce travail de manière indépendante sans avoir utilisé d'autres sources que celles indiquées. J'ai marqué comme tels tous les endroits repris de ces sources de manière littérale ou paraphrasée. Je sais que, dans le cas contraire, il s'agirait d'un plagiat et d'une fraude. Dans un tel cas, je reconnais que les directives de l'UPSA relatives à la procédure à adopter en cas de plagiat du 1<sup>er</sup> février 2020 s'applique avec possibilité de recours aux sanctions prévues dans lesdites directives. »

Date :

---

Signature :

---